



Point n° 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement pour l'acquisition d'un porte-outils pour un montant de CHF 240'000.- TTC

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Pour assurer les missions de la voirie de Milvignes, la commune dispose d'un parc de véhicules et de machines variés (tracteurs, porte-outils, camionnette, balayeuse, ...).

Nous constatons que la durée de vie moyenne des véhicules est de 10 ans. Cette durée reste toutefois largement dépendante des heures d'utilisation et/ou des kilomètres parcourus et l'expérience nous montre que la durée de vie peut aller au-delà de 10 ans, ce qui est le cas pour les véhicules spéciaux qui sont amortis sur 15 ans selon le RLFInEC (6,5%).

Lors de la création de Milvignes, les véhicules des anciennes communes ont été regroupés sur un même site et rapidement, nous nous sommes rendu compte que le parc de véhicules était vieillissant et ne répondait pas de manière efficiente aux besoins de la voirie.

Le Conseil communal a mandaté une entreprise spécialisée dans l'étude de parcs de véhicules afin d'établir un constat et une stratégie de renouvellement.

L'audit du parc de véhicules nous a permis de dresser un bilan de l'état de nos véhicules, mais également d'analyser les besoins de renouvellement de notre parc. Une planification de nos investissements a ainsi pu être établie sur le long terme.

Nous vous présentons, ci-dessous, le tableau qui vous a été présenté dans le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux demandes de crédit pour l'achat de véhicules, auquel ont été apportées les modifications intervenues depuis l'établissement dudit rapport et qui nous donne la situation actuelle de notre parc.

Comme vous pouvez le constater, nous poursuivons le remplacement des véhicules nous permettant ainsi de diminuer les frais d'entretien des véhicules trop anciens. Depuis deux ans, le Service des finances est à même de nous donner les coûts effectifs d'entretien de chaque véhicule, alors que jusque-là, tous les frais d'entretien étaient sous la même rubrique. Cette comptabilité analytique nous permet de prioriser le remplacement des véhicules.

Les frais d'entretien de tout le parc de véhicules se montaient à CHF 46'221.- en 2014, à CHF 51'093.- en 2015, à CHF 58'049.- en 2016, à CHF 64'860.- en 2017, à CHF 41'383.- en 2018, à CHF 41'600.- en 2019. Force est de constater que l'acquisition de nouveaux véhicules est en corrélation avec la baisse des coûts d'entretien de notre parc.

Parc véhicules voirie de Milvignes

Catégorie	Type	Marque	Année	Fonctions principales	Prix d'achat	Taux d'utilisation moyen par an
Machine	Tracteur	Case	2004	Déneigement, manutention de terre	CHF 100'000.-	216 h
Machine	Tracteur	Kubota STV36	2008	Tonte, arrosage, déneigement	CHF 80'000.-	192 h
Camion	Porte-outils A remplacer	Bucher	2008	Déneigement, transport, grue	CHF 180'000.-	9'385 km
Machine	Tracteur	Kubota B3030HD	2010	Tonte et déneigement	CHF 70'000.-	318 h
Utilitaire	Pick-up	Dacia	2011	Poubelles et transport personnes	CHF 15'000.-	8'431 km
Utilitaire	Camionnette	Toyota Dyna	2012	Transport petit matériel et personnes	CHF 35'000.-	9'081 km
Machine	Tracteur	Kubota STV40	2017	Tonte et déneigement	CHF 60'000.-	754 h
Machine	Tracteur	Kubota STV37	2017	Tonte et déneigement	CHF 60'000.-	1'131 h
Camion	Porte-outils	Meili	2018	Multi lift, déneigement, aspirateur à feuilles	CHF 230'000.-	7'738 km/ 715h
Utilitaire	Véhicule utilitaire avec pont basculant	VW T6	2019 (oct)	Transport marchandises et transport d'hommes	CHF 60'000.-	2'658 km
Machine	Balayeuse	Schmidt (MFH)	2019	Balayage	CHF 180'000.-	850 h
Machine	Chariot élévateur	Still	2019 (août)	Rangement, stockage	CHF 25'000.-	5,2 h
Utilitaire	Véhicule utilitaire avec pont basculant	VW T6	2019 (janv)	Transport marchandises et transport d'hommes	CHF 60'000.-	8'169 km

Remplacement du porte-outils « Bucher »

Le porte-outils « Bucher » a été acquis par la commune de Colombier en 2008 et depuis son acquisition, il a fait l'objet de nombreuses discussions. En effet, ce véhicule a présenté très rapidement des problèmes techniques et la reprise de la marque par un autre revendeur a nécessité de nombreuses investigations, pour retrouver les pièces de rechange notamment. Nous avons bénéficié d'un sursis de quelques années, lorsque la marque a à nouveau changé de mains.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation très compliquée, car il est impossible de trouver les pièces de rechange pour ce véhicule et les pannes sont fréquentes. Dès lors, il a fallu s'approcher d'entreprises capables de « bricoler » afin de prolonger quelque peu la vie de ce véhicule. Bon an mal an, nous y sommes parvenus, puisque ce véhicule date de 2008. Afin de stopper l'hémorragie en matière de frais d'entretien et en raison d'un manque de fiabilité et de disponibilité de ce type de véhicule pour la réalisation de certaines tâches spécifiques, nous proposons aujourd'hui de faire l'acquisition d'un nouveau porte-outils ou autrement dit d'un véhicule multi-fonctions.



Photo d'illustration

Mode d'acquisition

Au vu du montant à investir, l'acquisition du porte-outils est soumise à une procédure d'adjudication de marché public sur invitation. Un appel d'offre a permis d'articuler le montant qui vous est présenté dans ce rapport.

Bases légales du marché

Ce marché est soumis aux dispositions de la loi fédérale sur le marché intérieur du 06.10.1995 (LMI), de l'accord intercantonal du 25.11.1994/15.03.2001 sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale neuchâteloise sur les marchés publics du 23.03.1999 (LCMP) et de son règlement d'exécution du 03.11.1999 (RELCMP).

Critères d'adjudication

Les critères d'adjudication retenus pour l'évaluation des futures offres sont :

- le prix d'achat ;
- les essais, exploitation, performance ;
- les aspects administratifs, service après-vente ;
- la qualité de l'offre et les impacts environnementaux (normes en vigueur).

Un critère de sélection peut être divisé en éléments d'appréciation (sous-critère). Si le nombre et l'ordre d'importance des critères sont définis préalablement, la Commune se réserve le droit de fixer autant d'éléments d'appréciation qu'il est nécessaire pour départager les candidats, pour autant que ceux-ci tendent uniquement à concrétiser les éléments inhérents au critère publié, ceci en respectant l'égalité de traitement et le principe de transparence. Les éléments d'appréciation sont en relation directe avec un des critères principaux.

Lors de la soumission, le soumissionnaire doit envoyer l'offre, le cahier des charges complété et signé, il doit indiquer le nombre d'apprentis formés les 5 dernières années et le nombre d'employés au moment du dépôt de l'offre et autres documents jugés nécessaires par le soumissionnaire.

Cahier des charges

Dans le cahier des charges établi et envoyé à 4 entreprises le 18 décembre 2019, les exigences techniques du véhicule ont été listées.

De plus, il est exigé que les agrégats de l'ancien véhicule, tels que la saleuse, la lame à neige et le souffleur à feuilles puissent être adaptés au véhicule proposé.



Saleuse



Lame à neige



Souffleuse

La reprise de l'ancien véhicule doit faire partie intégrante de l'offre.

Qualimétrie (analyse de qualification)

L'évaluation des offres concernant la fourniture du véhicule impose une méthodologie qui assure une égalité de traitement, mais aussi une sélection qualitative. Cette méthodologie doit être fiable et vérifiable par des personnes neutres.

Un règlement de qualimétrie est également joint au cahier des charges. Celui-ci décrit exhaustivement les critères d'évaluation qui seront notés. Des collaborateurs de la voirie procéderont à un test sur véhicule identique demandé dans l'appel d'offre.

Toutes les performances et caractéristiques contenues dans le dossier d'appel d'offres sont évaluées. L'analyse des offres permet d'évaluer les réponses du soumissionnaire et d'attribuer des notes aux différents critères. Le classement des soumissionnaires, ainsi qu'un résumé des points obtenus sont soumis à la commune pour validation.

Indemnisation

L'élaboration d'un dossier d'offre ne donne droit à aucune indemnisation. Le candidat ne peut donc pas faire valoir à la Commune une note de frais ou une quelconque indemnisation pour toute démarche se rapportant à la procédure.

Planning envisagé

Envoi de l'appel d'offres aux soumissionnaires	18 décembre 2019
Demande de crédit au Conseil général	11 juin 2020
Livraison du véhicule, objectif	2 ^e semestre 2020

Conclusion

Afin d'entretenir nos espaces publics de manière adéquate, nos véhicules sont très sollicités et par conséquent ils doivent être fiables. Leur remplacement est indispensable pour éviter des coûts d'entretien toujours plus croissants. La planification à moyen terme du remplacement de nos véhicules nous permet également une planification financière déjà soumise à votre Autorité.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2020 de CHF 3'608'000.-.

Cette acquisition sera amortie en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Au vu de ce qui précède et afin de pouvoir poursuivre le processus réfléchi du remplacement de notre parc de véhicules, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 2 avril 2020

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement pour l'acquisition d'un porte-outils

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 11 juin 2020,
Vu le rapport du Conseil communal du 2 avril 2020,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 240'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour lui permettre de financer l'acquisition d'un porte-outils pour le service de la voirie.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements et amorti conformément à la loi, au taux réglementaire des véhicules spéciaux de 6,5 %.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

Le président :

Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet

Colombier, le 11 juin 2020